

LA RAGE

Ne la ramenez pas
dans vos bagages !



Ne ramenez pas
un animal d'un
pays touché par
la rage

Pensez à faire
vacciner votre
animal lorsque vous
partez à l'étranger



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Protégez-vous et votre animal !

La rage : un risque sanitaire lors de voyages



Absente en Suisse, la rage existe encore dans de nombreux pays. La rage a officiellement été éradiquée en Suisse en 1998. Le dernier cas de rage chez un animal en Suisse date de 2003. Il s'agissait d'une importation illégale d'un chien trouvé à Genève.



La rage est une maladie mortelle. La rage est une maladie contagieuse tuant encore chaque année 60'000 personnes dans le monde. Les chiens sont à l'origine de 99% des cas de rage humaine. Parmi les maladies transmissibles aux humains, la rage est l'une des plus graves car elle est incurable.

La rage se transmet au contact de la salive d'un animal infecté, notamment par :

- Morsure
- Griffure
- Léchage

Caractéristiques de la rage :

- Temps d'incubation de 6 mois
- Contagion possible dans les 20 derniers jours de la vie de l'animal
- Diagnostic après autopsie du cerveau de l'animal

Précautions à prendre



Avant de partir
Les vaccins de votre animal doivent être à jour.
N'oubliez pas le passeport de votre animal.
Prenez contact avec votre vétérinaire ou le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) si vous envisagez de voyager dans un pays où la rage sévit.



Pendant le voyage
Ne touchez aucun animal errant.
Ne ramenez aucun animal d'un pays à risque.
Un animal ramené illégalement peut être infecté et vous contaminer.

www.ge.ch/lc/scav

Consultez également **PASSER LA FRONTIÈRE AVEC SON CHIEN, SON CHAT, SON FURET**, afin de connaître les normes de retour en Suisse ou d'importation d'un animal de compagnie.